

Charte de l'Association des Habitants de Louvain-la-Neuve – mars 2015

« Ce qui se fait pour nous, sans nous, se fait contre nous » — Nelson Mandela

Depuis la création de LLN, l'Association des Habitants de LLN (AH) a accompagné le développement de notre ville. Durant 40 ans, l'AH a cherché à refléter les souhaits et les préoccupations des habitants en matière de développement urbain et de la qualité de vie qui en découle.

A présent, notre ville universitaire est en passe d'atteindre son plein développement. Elle est devenue une vraie ville, avec son antenne communale, ses services de police, ses services sociaux, ses commerces, ses écoles... Cette ville s'est développée au-delà des limites pensées à l'origine, elle a dépassé les axes routiers qui pouvaient la contenir en s'accrochant aux zonings scientifiques. Cette ville aujourd'hui est un pôle pour l'ensemble de la Province du Brabant wallon, proche de Wavre et des autres communes voisines.

L'AH, en conformité avec les objectifs et les missions définis dans ses statuts, entend continuer à fédérer les usagers de notre ville et faire entendre leurs voix auprès des autorités locales et universitaires, afin de mieux répondre à leurs souhaits et à leurs attentes. Les usagers sont tant les habitants que les étudiants et travailleurs qui fréquentent notre ville.

L'AH considère que le développement à venir de notre ville doit respecter les souhaits et les attentes suivantes des habitants, des étudiants et autres usagers de LLN :

- La préservation et l'approfondissement d'une cohabitation harmonieuse de tous les usagers de LLN.
- La préservation d'un milieu de vie agréable, avec moins de bruit de la circulation et des fêtes, exempt de parkings invasifs, axé sur une mobilité interne douce, dans une atmosphère pure.
- Le développement d'un cadre urbanistique qui facilite la solidarité intergénérationnelle et qui vise à promouvoir la mixité sociale dans tous les quartiers de la ville.
- Faciliter l'accès au logement aux jeunes couples avec enfants, de revenus moyens/bas.

1. La cohabitation harmonieuse de tous les usagers signifie que Louvain-la-Neuve doit permettre le bien vivre de tous, qu'ils soient habitants, commerçants, travailleurs, étudiants.

- Cela implique que chaque groupe et chacun s'attache à respecter l'autre.
- Cela implique aussi d'accueillir et d'intégrer d'autres cultures, d'autres langues en permettant à des nouveaux usagers de partager nos espaces et de connaître nos traditions.
- LLN doit être non seulement un endroit où il fait bon vivre mais, aussi, par sa vocation de ville universitaire, un lieu d'apprentissage du respect, de la solidarité et de la sérénité, pour chacun des usagers.
- Cet apprentissage doit se faire au sein et entre chaque groupe d'usagers.
- Chaque usager de la ville doit être amené à se questionner sur la manière de favoriser et de s'investir dans la construction d'une ville plus respectueuse, plus solidaire et plus sereine. Chaque groupe d'usagers doit être amené à s'interroger et agir en vue de ce même objectif.
- Les groupes d'usagers doivent favoriser les échanges entre eux.
- Une attention particulière sera portée sur le fait de ne pas se refermer sur soi mais au contraire de s'ouvrir sur les autres usagers et sur tous les autres groupes.
- Les responsables politiques et urbanistiques doivent aussi agir à leur niveau œuvrant à la promotion de la ville, tout en favorisant une image orientée vers l'apprentissage du respect, de la solidarité et de la sérénité. A cet effet, il faut que ces responsables :
 - Apportent leur contribution à l'objectif de bon vivre à LLN en fournissant aux usagers la possibilité de créer entre eux une dynamique de communication et une ouverture à la citoyenneté.

- Imposent aux promoteurs, architectes et candidats bâtisseurs des règles d'urbanisme visant à favoriser la cohabitation, l'intergénérationnel.
- Fassent en sorte que tout nouvel usager (habitant, étudiant, commerçant, travailleur) soit tenu au courant des règles visant à favoriser le « bon vivre » à LLN.
- Favorisent la démocratie participative.

2. **Un milieu de vie agréable suppose :**

- Une circulation automobile réduite aux seuls usagers de la ville, en évitant la circulation à l'intérieur des quartiers, en réduisant la vitesse des véhicules sur les voiries qui entourent la ville, des silos à voitures sur la périphérie en nombre suffisant pour permettre l'accès à tous les quartiers en laissant son véhicule à proximité.
- Des fêtes qui ponctuent les événements de la vie à Louvain-la-Neuve et intègrent les habitants, étudiants et travailleurs.
- Le stationnement réglementé et contrôlé en évitant le parking le long des voiries intérieures et sur les places, cela rendra les places aux usagers et aux enfants.
- La circulation à l'intérieur de Louvain-la-Neuve réservée aux modes doux (piétons, cyclistes) ; des transports en commun respectueux de l'environnement pour permettre aux usagers de se déplacer en tout temps d'un quartier à l'autre.
- Le report des véhicules sur la périphérie pour réduire sensiblement la pollution et les émissions de particules fines dans la ville ; toute autre pollution sera dans la mesure du possible reportée à l'extérieur de la ville (cabines haute tension, antennes de téléphonie mobile et multimédia).
- De permettre à tous une vue sur des parties communes tout en préservant l'intimité de chacun, ceci augmente le sentiment de sécurité, évite les excès et pollutions et est facilement réalisé en réglementant les hauteurs de clôtures opaques et haies.

3. **Le concept de mixité est décliné en termes de solidarité intergénérationnelle et de mixité sociale.**

Cela implique, d'une part, que toutes les générations puissent cohabiter harmonieusement et, d'autre part, que les personnes à faibles revenus puissent côtoyer des personnes dont les revenus sont confortables, et ce dans l'ensemble des quartiers de Louvain-la-Neuve, en évitant le développement de zones de «favorisés» et de ghettos de «défavorisés».

4. **La structure actuelle de la population résidant à LLN montre que les tranches d'âge 25-40, composées de des familles avec enfants, sont sous-représentées tandis que les tranches d'âges de 65 ans et plus sont sur-représentées. Ce déséquilibre structurel s'explique, en partie, par le vieillissement naturel de la première génération des résidants, mais il résulte aussi de l'expansion de l'offre des logements trop chers à LLN et du phénomène de transformation des maisons unifamiliales en logements multiples.**

- Pour corriger ce déséquilibre structurel il semble nécessaire d'œuvrer pour le développement, dans toutes les zones encore disponibles sur Louvain-la-Neuve, de programmes résidentiels qui permettent aux familles avec enfants de trouver un logement de qualité, confortable et à un coût abordable.
- Cela requiert aussi le contrôle par les autorités compétentes des inconvénients qui résultent de la transformation des maisons unifamiliales en logements multiples. Notons que la transformation des maisons unifamiliales se présente sous deux formes distinctes : les maisons mises en cohabitation par des jeunes travailleurs et la transformation des maisons unifamiliales en kots étudiants. Ces deux formes ont un même effet à la hausse sur le prix des logements et réduisent la disponibilité des logements de qualité pour les jeunes familles avec enfants. Mais, alors que la demande des logements en cohabitation se justifie par les «nouvelles tendances» de l'habitat, la transformation des maisons unifamiliales en kots étudiants ne se justifie plus.